Ville de
L'Ancienne-Lorette
On est unique

1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 29 avril 2025, le conseil municipal a adopté le *Règlement n^{o} 394-2025 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au cœur villageois et aux bâtiments patrimoniaux de valeur forte et supérieure ou exceptionnelle*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 29 mai 2025

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière de la Ville